

Quelqu'un vous verbalise des idées de suicide ?

Oser **questionner** la personne sur les idées de suicide ou nommer la tentative de suicide

Repérer si possible le **degré d'urgence** de la situation

NON URGENT

URGENT

Informer la personne qu'elle peut être soutenue

Appeler le SAMU (15)

Proposer de contacter l'EMPS ou DIRRE au **02 43 43 51 83** si doute sur l'orientation

Orienter la personne vers son suivi habituel ou vers son CMP* de référence

La personne **ACCEPTE**

ou

La personne **REFUSE**

Appeler **02 43 78 85 25**
(Ligne réservée aux professionnels)

Appeler **02 43 43 51 83**
(DIRRE - Dispositif de Réponse Rapide d'Établissement)

Un RDV est donné dans les 24-48h

Un conseil en soins peut être fourni et de manière anonyme

Une information est transmise aux professionnels sur la suite de la prise en charge

ADRESSE

Centre Hospitalier du Mans 📍
Équipe Mobile de Prévention du Suicide de l'EPSM de la Sarthe
194 avenue Rubillard - Bât. Fontenoy
Niveau 1 - Consultation 2
(Suivre la ligne bleue au sol depuis l'accueil)
72037 LE MANS CEDEX 9

Ou au plus près du patient 📍

RENSEIGNEMENTS

☎ 02.43.78.85.25

NUMÉROS D'URGENCE

3114

(Numéro national de prévention du suicide)

15

(SAMU)

EMPS

ÉQUIPE MOBILE DE PRÉVENTION DU SUICIDE



02 43 78 85 25

Numéro à destination des professionnels

*Centre Médico-Psychologique



L'EMPS c'est quoi ?

L'Équipe Mobile de Prévention du Suicide (EMPS) est une **équipe pluriprofessionnelle** qui peut intervenir auprès de tous publics, à la **demande de toutes structures, professionnelles ou bénévoles, sur l'ensemble du département de la Sarthe.**

L'équipe est composée d'un médecin psychiatre, d'un cadre de santé, de psychologues, d'infirmiers, d'une assistante sociale et d'une secrétaire médicale.

L'EMPS est l'un des dispositifs de soins qui constituent le Pôle de Psychiatrie d'Urgence de l'EPSM de la Sarthe.

Intervient dans un délais de

 **24h à 48h**

SES MISSIONS

01 SOINS

- Prise en charge des patients en crise suicidaire (évaluation, suivi, orientation)
- Prise en charge des personnes endeuillées par suicide (individuelle, groupe de parole)
- Organisation de groupes de parole à destination des personnes endeuillées par suicide
- Aide et soutien aux professionnels confrontés à des situations de crise suicidaire et/ou de suicide

02 INTERVENTION AUPRÈS DES PROFESSIONNELS ET DES BÉNÉVOLES

- Sensibilisation à la crise suicidaire
- Conseil en soins

03 PARTICIPATION AU RÉSEAU DE PRÉVENTION DU SUICIDE

Quelques repères

Expressions d'idées et d'intentions suicidaires

- Message direct - *Exemple* : « Je veux en finir »
- Message indirect - *Exemple* : « Je n'en peux plus »
- Désir de mettre de l'ordre dans ses affaires, ses relations
- Conduites à risques, accidents répétés

Changement de comportement

- Isolement, retrait, désinvestissement
- Anxiété, agitation
- Trouble de sommeil, de l'appétit
- Auto-dépréciation, culpabilité, honte
- Irritabilité, pessimisme, tristesse
- Hyperactivité ou extrême lenteur
- Changement de comportement soudain

Contexte de vulnérabilité

- Antécédents de tentative de suicide
- Antécédents de suicide ou tentative de suicide dans la famille ou l'entourage
- Consommation abusive d'alcool, de médicaments
- Perte, rupture (deuil, décès, divorce, séparation, emploi)
- Vécu de solitude, d'abandon
- Modification du rapport au corps
- Plaintes, douleurs somatiques répétées